

MOTION DU CONSEIL DE LABORATOIRE LIRTES

Le 20 janvier 2021, le conseil de laboratoire du LIRTES a voté à l'unanimité des membres présent-es et des membres représenté-es la partie recherche du profil de poste de Maître·sse de conférences intitulé « Pratiques éducatives, inégalités et philosophie de l'éducation » mis au concours par l'UPEC sous le numéro 4825. Le 22 février, l'emploi a été publié sur l'application Galaxie. Quatre jours plus tard, le 26 février, sans que le conseil de laboratoire n'ait voté de modifications, la partie recherche de cette même fiche de poste a été republiée sous une forme substantiellement différente.

Réuni le 3 mars 2021, le conseil de laboratoire du LIRTES s'alarme de la situation et considère que les faits observés sont graves. Bien que la fiche d'emploi ait été republiée le 2 mars dans sa version initiale, il condamne fermement cette démarche abusive.

Le conseil de laboratoire du LIRTES rappelle l'importance du strict respect de ses prérogatives qui en font l'instance décisionnaire en matière de profilage des emplois sur leur versant recherche.

Plus généralement, le conseil de laboratoire du LIRTES rappelle deux principes fondamentaux et intangibles : le respect des règles de la démocratie universitaire et le respect des libertés académiques et scientifiques.

Motion votée à l'unanimité en séance du 03/03/21

Les membres du conseil de laboratoire du LIRTES